

CHU Sainte-Justine
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1C5
Téléphone : 514 345-4931

www.chu-sainte-justine.org



CONGÉ DE L'UNITÉ DES SOINS INTENSIFS PÉDIATRIQUES

*Feuillelet explicatif
à l'intention des parents*

Si votre enfant bénéficiait des services d'un professionnel de la santé (soit physiothérapeute, ergothérapeute, nutritionniste ou autres), ceux-ci lui seront offerts à l'unité d'hospitalisation s'il en a toujours besoin. D'autres services peuvent aussi s'ajouter afin de mieux répondre à son état de santé actuel.

Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à en parler à l'infirmière responsable de votre enfant, elle peut vous aider. Si vous ou votre enfant en ressentez le besoin, un travailleur social ou un psychologue sont disponibles pour vous rencontrer.

N'oubliez pas qu'à titre de parent, vous êtes un partenaire essentiel et que l'équipe soignante aura aussi besoin de vous pour mieux prendre soin de votre enfant.

Bon séjour dans la nouvelle unité d'hospitalisation!

L'équipe des soins intensifs pédiatriques

Karine Houle, *Cadre conseil sciences infirmières*

Heidi Shapiro, *Travailleuse sociale*

Dr France Gauvin, *Intensiviste*

Graphisme

Norman Hogue, *Communications et affaires publiques*

Impression

Imprimerie du CHU Sainte-Justine

© CHU Sainte-Justine

F-489 GRM 30005767 (novembre 2012)



Nous sommes heureux de constater que la condition de santé de votre enfant permette maintenant qu'il soit transféré à une autre unité de soins où il recevra des soins de qualité répondant davantage à ses nouveaux besoins.

À la découverte de nouveaux horizons

Le départ des soins intensifs pédiatriques vers une autre unité d'hospitalisation peut se comparer à un déménagement. Il est donc normal d'être un peu inquiet à l'idée de ce changement.

Tout comme un déménagement, un changement d'unité de soins signifie un changement d'environnement physique, un changement d'équipe soignante et un léger ajustement à sa routine quotidienne. Il faut vous laisser le temps ainsi qu'à votre enfant de s'habituer à ce changement et d'établir un nouvel équilibre. Peu à peu, un nouveau fonctionnement s'installera et des liens se tisseront entre votre enfant, vous et sa nouvelle équipe soignante.

Certains changements ou ajustements des traitements peuvent survenir afin de mieux répondre à l'évolution de la condition de santé de votre enfant. N'hésitez pas à en discuter avec votre médecin traitant ou avec votre infirmière pour obtenir des clarifications à ce sujet.

Votre présence étant précieuse, vous êtes invités à participer, comme parents, aux soins de votre enfant. Tranquillement, une nouvelle routine, plus régulière, s'installera entre vous et votre enfant et elle permettra une meilleure préparation en vue d'un congé à la maison.



Un nouvel environnement

Chaque unité d'hospitalisation est spécialisée pour assurer des soins de qualité aux enfants qui y séjournent. Soyez assurés que l'équipe soignante de l'unité d'hospitalisation où votre enfant est transféré possède les connaissances et les compétences requises pour en prendre soin.

Selon l'unité d'hospitalisation, la condition de santé de votre enfant et la disponibilité des lits, votre enfant peut être dans une chambre unique, double ou multiple. Un endroit vous y est réservé et un parent peut dormir au chevet de votre enfant. Certaines unités d'hospitalisation ont même une salle de jeux pour les enfants.

Habituellement, il est possible d'aller à l'unité d'hospitalisation visiter la nouvelle chambre de votre enfant avant son transfert et d'y apporter ses effets.

Pour toutes questions concernant le nouvel environnement (chambre, salle de jeux, visites) de votre enfant, renseignez-vous auprès de votre infirmière pour mieux connaître les modalités.

Un nouveau voisinage

À cette nouvelle unité, une infirmière est responsable de plus d'un enfant à la fois, ce qui signifie que le niveau de surveillance requis par la condition de santé de votre enfant a changé. Pour assurer une plus grande disponibilité, l'infirmière peut travailler en équipe soit avec une infirmière auxiliaire, soit avec un préposé aux bénéficiaires ou les deux.

L'infirmière ou l'infirmière auxiliaire vient voir votre enfant minimalement à chaque heure ou plus souvent selon ses besoins. Une cloche d'appel est mise à sa disposition pour qu'il puisse signaler un changement dans ses besoins ou demander une assistance plus rapide.